

Nombre de membres	16
Membres présents	11
Pouvoirs	1
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	9
Pouvoirs	1
Exprimés	10
Oui	10
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240313-DEL-2024-11-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Vice-Président.

Date de la convocation : 6 mars 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.**

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Philippe SIMON à Gérald GASCHET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Lionel LEMASSON - Laurent PAQUET - Michel THEYS - Guy TOUZET.**

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI AYANT DONNÉ POUVOIR :

Philippe SIMON à Gérald GASCHET.

DÉLIBÉRATION N° 2024-11

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI

CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT 3 - PHASE 1 VOLET AGRICOLE - DEMANDES SUBVENTIONS

Monsieur le Président rappelle que le PETR est engagé dans le contrat territorial de gestion des milieux aquatiques Vienne amont 2024-2029.

Ce contrat comprend notamment un volet agricole avec des travaux de réduction des dégradations morphologiques en contextes agricole.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux pour la phase 1 est le suivant :

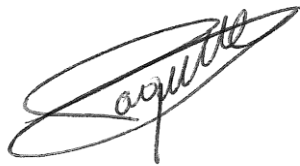
OPÉRATION	MONTANT PRÉVISIONNEL TTC	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE		RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE		PROPRIÉTAIRES OU EXPLOITANTS	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux de réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole	100 000 €	50%	50 000 €	20%	20 000 €	30%	30 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité :

- valident le plan de financement présenté
- autorisent le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Vice-Président,
Laurent PAQUET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Paquet', written over a horizontal line.